



15ème législature

Question N° : 40004	De M. Martial Saddier (Les Républicains - Haute-Savoie)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Situation des infirmiers libéraux	Analyse > Situation des infirmiers libéraux.
Question publiée au JO le : 06/07/2021 Question retirée le : 10/08/2021 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des infirmiers libéraux qui, suite à la décision du Haut Conseil des professions paramédicales donnant plus d'autonomie aux aides-soignants, semble menacée. En effet, les infirmiers libéraux se verraient dépossédés d'une partie de leur activité et craignent que ce transfert de compétences ne se traduise par des problèmes sanitaires entraînant des risques pour la santé des patients. De nombreuses études montrent, par ailleurs, que l'utilisation de personnels moins qualifiés est néfaste pour les patients et leurs familles comme c'est le cas selon l'étude *Nursing skill mix in European hospitals : cross-sectional study of the association with mortality, patient ratings, and quality of care* de 2017 ou encore selon le rapport conjoint de l'OCDE, de l'OMS et de la Banque mondiale *Delivering Quality Services - a Global Imperative for Unniversal Health Coverage*. Aussi, face à l'inquiétude des 127 000 infirmières et infirmiers libéraux, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement envisage pour les rassurer.